



INFORMATIONS POUR LES PARENTS (Document à conserver)

Afin de simplifier l'inscription de votre enfant et faciliter l'organisation de nos services, merci de bien vouloir lire attentivement les informations suivantes :

Les inscriptions se font en mairie auprès de Mme Mahé-Trillard

« Le dossier n'est validé qu'une fois complet »

En cas de dossier incomplet, nous appliquerons le tarif le plus élevé.

« Tout changement de situation familiale en cours d'année doit être signalé en mairie. » (Naissance, déménagement etc...)

FACTURATION

Tous les services confondus seront facturés tous les mois (repas, garderie et activités périscolaires ainsi que le Centre de loisirs).

Les factures de restauration scolaire sont calculées sur la base d'un forfait mensuel pour les enfants du primaire. Pour les classes maternelles le pointage se fait au jour le jour. Si votre enfant en classe primaire ne mange que ponctuellement, veuillez le signaler auprès de la personne chargée de la facturation.

Tarif journalier enfant : 2.61 € jusqu'au 31 octobre et 2.65 € à compter du 1^{er} novembre

27 repas à 2,61 €

Forfaits mensuels : 33.93 € en septembre (13 repas) et 36.54 € en octobre (14 repas)

110 repas à 2.65 €

Forfaits mensuels : 37.10 € de novembre à avril (14 repas) et 34.45 € de mai à juin (13 repas)

Pour information il y a 137 jours de restauration sur l'année.

Adulte : 4.32 € jusqu'au 31 octobre et 4.38 € à compter du 1^{er} novembre (les parents qui désirent prendre un repas avec leurs enfants doivent s'inscrire auprès du personnel des restaurants municipaux 8 jours avant)

PAIEMENT

Le paiement des factures se fait par prélèvement, en espèces ou par chèque à l'ordre du « **Régisseur des recettes de Pleumeur-Bodou** » à déposer en Mairie.

Attention les chèques doivent comporter toutes les mentions obligatoires, c'est-à-dire : Montant en lettres et en chiffre, date et lieu d'émission du chèque et signature sous peine d'être rejetés pas les banques.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES FACTURES

Si vous souhaitez le mettre en place, y mettre fin, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, veuillez prendre contact auprès de Mme Mahé-Trillard en mairie. Les prélèvements déjà en place sont reconduits automatiquement.

LES ABSENCES

Elles sont déduites le mois suivant en fournissant un justificatif (médical ou courrier). Il est demandé de prévenir par courrier 15 jours avant, toute absence programmée de votre (vos) enfant(s).

Nous vous informons que les familles aux revenus modestes et domiciliées sur la commune, peuvent bénéficier d'un dégrèvement partiel du prix du repas. Renseignez-vous au Centre Communal d'Action Sociale, situé en mairie.

Toute absence de votre enfant malade doit être signalée au plus tard la veille ou le matin même par mail ou téléphone :

Mairie : yveline.mahe@pleumeur-bodou.fr tél : 02 96 23 90 86

Toute absence non-signalée ou non justifiée sera facturée

Le service enfance-jeunesse-sports est situé au centre de loisirs

Tél : 02 96 23 92 75 – Mail : sejs@pleumeur-bodou.fr

M. Gwen STAEDTSBADER : responsable enfance-jeunesse – 06 13 66 41 83

Mme Catherine HUET : responsable petite enfance – 06 26 53 75 41

M. Thierry LE BRETON : responsable sports – 06 23 06 56 61

TARIFS TAP GARDERIES ET ALSH A COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2014
(Délibération du Conseil Municipal du 09 Octobre 2014)

TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE DE 15h30 à 16h30					
Tarif pour 1 enfant			Tarif horaire	tarif indicatif	
N°	Quotient			semaine (base 4 jours)	année (base 140 jours)
1	0	562	0,15 €	0,60 €	21,00 €
2	563	686	0,20 €	0,80 €	28,00 €
3	687	812	0,25 €	1,00 €	35,00 €
4	813	936	0,30 €	1,20 €	42,00 €
5	937	1061	0,35 €	1,40 €	49,00 €
6	937	1061	0,35 €	1,40 €	49,00 €

Garderie maternelle du mercredi midi de 12h05 à 12h30 (gratuit jusqu'à 12 h15) et 0.20 € de 12h15 à 12h30

ATTENTION 1 HEURE COMMENCEE = 1 HEURE FACTUREE

ACCUEIL PERISCOLAIRE-GARDERIE					
Tarif pour 1 enfant			Tarif horaire	tarif indicatif	
N°	Quotient			Journée (3 heures)	Semaine (4,5 jours)
1	0	562	0.75 €	2.25 €	9.75 €
2	563	686	0.85 €	0,80 €	28,00 €
3	687	812	0,25 €	1,00 €	35,00 €
4	813	936	0,30 €	1,20 €	42,00 €
5	937	1061	0,35 €	1,40 €	49,00 €
6	937	1061	0,35 €	1,40 €	49,00 €

CENTRE DE LOISIRS – Tarifs résidents					
Tarif pour 1 enfant *			Tarif horaire	Montant à titre indicatif	
N°	Quotient			Pour une journée moyenne de (8 heures)	Pour la semaine (5 journées de 8 heures)
1	0	562	0.75 €	6.00 €	30.00 €
2	563	686	1.19 €	9.52 €	47.60 €
3	687	812	1.44 €	11.52 €	57.60 €
4	813	936	1.69 €	13.52 €	67.60 €
5	937	1061	1.94 €	15.52 €	77.60 €
6	937	1061	2.00 €	16.00 €	80.00 €
Tarifs non-résidents sous conditions					
Tarif pour 1 enfant *			Tarif horaire	Inscription à la demi-journée	
N°	Quotient			Pour une journée moyenne de (8 heures)	Pour une journée moyenne de (8 heures)
7	0	562	0.88 €	7.04 €	35.20 €
8	563	686	1.31 €	10.48 €	52.40 €
9	687	812	1.56 €	12.48 €	62.40 €
10	813	936	1.81 €	14.48 €	72.40 €
11	937	1061	2.06 €	16.48 €	82.40 €
12	937	1061	2.13 €	17.04 €	85.20 €
Tarifs extérieurs					
13	/	/	3.50 €	28.00 €	140.00 €

- Calcul du quotient familial : $(\text{Revenu fiscal de référence} / 12 + \text{prestations familiales}) / \text{nombre de personnes composant le foyer}$.
- Pour les Activités Périscolaire et le Centre de Loisirs, le tarif pour le 3^{ème} enfant et suivants sera diminué de 50 % si la fréquentation des enfants est simultanée (hors supplément d'activités. Exemple : mini camp en été)
- Tarif non-résident : enfants scolarisés ou parents travaillant dans la commune (fournir une attestation de l'employeur).
- Faute de transmission des pièces justificatives demandées, il sera appliqué le tarif maximum

Principes généraux : **« RAPPEL 1 HEURE COMMENCEE = 1 HEURE FACTUREE »**

Accueil Centre de Loisirs :

Le mercredi matin en période scolaire de 8h30 à 18h30 (avant 8h30 accueil en garderie du bourg)

En période de vacances de 7h45 à 18h30

Inscription à la journée ou à la demi-journée avec une fréquentation de 3 heures minimum

Arrivée des enfants entre 7h45 et 9h, départ entre 17h et 18 h 30

Les Animations commencent à 9 heures et se terminent à 12 heures le matin et de 14h à 17 heures l'après-midi

Temps de repas de 12h à 14hLe prix du repas est inclus dans le tarif horaire

Forfait dépassement de 10 € par enfant appliqué au-delà de 18h30 (Garderies et Alsh)